

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt février, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : Mmes Anna HENNION, Jacqueline MOREL, Valérie TAVERNIER, Brigitte VASSEUR, Sylvie WILLIAM, MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Claude AMAND, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Michel KERVEGAN, Bertrand MARCHAND

Etaient absentes excusées : Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR donne pouvoir à Sylvie WILLIAM
Christel BENARD donne pouvoir à Fabien GENET
Christine RUFFIER donne pouvoir à Brigitte VASSEUR
Stéphanie BOUTER donne pouvoir à Philippe FERCOT

Etait absent : Christophe HENRIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Monsieur Bertrand MARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- l'article 35 de la Loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale
- l'article 49 modifié de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 (2^{ème} alinéa), portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il informe les membres du conseil municipal des nouvelles dispositions règlementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables et propose de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans notre collectivité :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TAUX %
Attaché	Attaché principal	100
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	100
Animateur	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100

L'assemblée, à l'unanimité, et dans l'attente de l'avis du Comité Technique Paritaire, décide de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade tels que présentés ci-dessus.

DECISIONS MODIFICATIVES – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une écriture a été passée à tort sur le budget primitif de l'exercice 2017, à l'article 775 des recettes de fonctionnement.

D'autre part, il indique qu'il convient de prévoir des crédits afin d'acquérir un nouveau tracteur pour les services techniques : en effet, l'ancien tracteur n'est plus du tout sécurisé en raison d'une panne importante (intervenue après le vote du budget primitif) et ne peut plus être utilisé en toute sécurité par le personnel communal.

Il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à effectuer les virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap.- Article	Libellé	Montant	Chap.- Article	Libellé	Montant
			70-7067	Redevance et droits des services périscolaires	+ 500.00
			77-775	Produits des cessions d'immobilisations	- 500.00
TOTAL		0	TOTAL		0

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chap.- Article	Libellé	Montant	Chap.- Article	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	- 40 000.00	2188-68	Autres immobilisations corporelles	+ 40 000.00
TOTAL		- 40.000,00	TOTAL		+ 40.000,000

L'assemblée adopte à l'unanimité ces propositions, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits présentés.

CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – PARTICIPATION AUX FRAIS D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a mis à la disposition des entreprises, une base vie nécessaire au bon déroulement du chantier de construction du complexe sportif.

Il indique que l'entreprise BATIMENT ET RENOVATION, attributaire du lot N° 1, est en charge de la gestion du compte prorata des frais communs engendrés par les entreprises et qu'elle a fait installer un sous-compteur électrique.

Les index ont été relevés par l'entreprise en présence de l'adjoint aux travaux et font apparaître une consommation de 41 592Kwh (index de départ : 55 968 et nouvel index : 97 560) pour le complexe sportif et une consommation de 14 348 Kwh (index de départ : 0) pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer le tarif supporté par la collectivité, soit 0.1462 €/kwh x 55 940 = 8 178.43 €.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à facturer à l'entreprise les frais engendrés par la fourniture d'électricité pour un montant de 8 178.43 € (55 940 kwh x 0.1462 €).

CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURE D'EAU POTABLE

De même, il indique que l'entreprise BATIMENT ET RENOVATION, attributaire du lot N° 1, a également fait installer un sous-compteur de distribution d'eau potable. Sur les dernières factures, le coût moyen du m3 est de 5.35 €

Le relevé du compteur a été effectué par l'entreprise en présence de l'adjoint aux travaux et fait apparaître une consommation de 15 m3 pour l'ensemble des deux salles (salle des fêtes et salle des sports).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'appliquer le tarif supporté par la collectivité, soit 5.35 € x 15 m3 = 80.25 €.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à facturer à l'entreprise les frais engendrés par la fourniture d'eau potable pour un montant de 80.25 € (5.35 € x 15 m3).

LISTE DES MARCHES PASSES EN 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la réforme du code des marchés publics, l'article 133 a été abrogé par ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015, décret du 25/03/2016, ce qui implique que nous ne sommes plus tenus de publier la liste des marchés conclus, en ce qui concerne les marchés lancés après le 01/04/2016.

Toutefois, il tient à ce que les membres du conseil municipal soient informés des marchés passés en 2016 et propose d'approuver l'état des marchés tel qu'il est présenté ci-dessous, et qui sera intégré au compte administratif 2016 :

MARCHES DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2016**MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant HT	Montant TTC
Travaux d'enfouissement des réseaux basse tension-télécommunications-éclairage public – Lot N° 1 – Impasse des Lilas	16 janvier 2016	ENGIE – INEO	60200	COMPIEGNE	89 536.90 €	107 444.28 €
Réalisation de parkings et voirie – courts de tennis – Rue de la Gare	6 sept. 2016	EUROVIA PICARDIE	60150	THOUROTTE	87 315.34 €	104 778.41 €

MARCHES DE 90 000 à 4 844 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant HT	Montant TTC
Travaux de réfection de voirie et trottoirs – Lot N° 2 – Impasse des Lilas	16 janvier 2016	EUROVIA PICARDIE	60150	THOUROTTE	126 268.45 €	151 522.14 €
Lot N° 1 – Voirie et assainissement - Viabilisation du secteur Est de la ZAC PARIS OISE	23 sept. 2016	EUROVIA PICARDIE	60150	THOUROTTE	207 290.80 €	248 748.96 €
Lot N° 2 – Eau potable/Défense incendie/Assainissement EU Viabilisation du secteur Est de la ZAC PARIS OISE	23 sept. 2016	BARRIQUAND	60200	COMPIEGNE	208 934.00 €	250 720.80 €

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée, pour information, de la liste des décisions prises depuis le début de l'année :

N° décision	Fournisseur	Objet	Montant HT	Montant TTC
2017/02/01	AF/DISPORTEX	Acquisition de dalles Néoflex et de protection - Salle Multifonctions	982.56	1 179.07
2017/02/02	SAINT MACLOU	Acquisition de tapis vinyle pour la salle de musculation – Salle Multifonctions	875.47	1 050.56
2017/02/03	VROMMAN	Acquisition d'un tracteur-tondeuse – services techniques	29 779.00	35 734.80
2017/02/04	DEGAUCHY TP	Travaux de pose de canalisation pluviale, bordures et trottoirs - Rue Louvière	11 760.00	14 112.00
2017/02/05	DEGAUCHY TP	Réfection de voirie carrefour rue du Muguet et rue de la Louvière	11 071.00	13 285.20
2017/02/06	ADICO	Acquisition d'un ordinateur pour le centre d'animation	566.89	680.27

AMICALE LONGUEILLOISE DE PECHE – FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de location de deux étangs communaux (situés le long du CD 155), lieu-dit « le champ de St Corneille » et lieu-dit « le champ des Morts » a été établie le 3 février 2000 entre la commune et l'Amicale Longueilloise de Pêche.

Par délibération N° 53/2009 en date du 24 juin 2009, le conseil municipal avait décidé de fixer le prix du loyer à 750 € et de ne plus appliquer de révision sur les montants à venir.

Enfin, par délibération N° 2016.04.30, en date du 7 avril 2016, il indique que la commune a accepté de vendre une partie de l'étang « Saint Corneille » à la société Lafarge.

De ce fait, l'Amicale Longueilloise de Pêche n'a plus qu'une activité réduite sur l'étang « Saint Corneille ». Toutefois elle a conservé la possibilité d'exercer ses activités de pêche sur l'étang du « Champ des Morts ».

Il propose à l'assemblée :

- de ne pas facturer le loyer de l'année 2016 à l'Amicale Longueilloise de Pêche, suite à la cession de l'étang
- de fixer le montant du loyer de l'étang du « Champ des Morts » et d'une partie de l'étang Saint Corneille

Après avoir apporté toutes les précisions aux membres du conseil et après en avoir débattu, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de ne pas facturer le loyer de l'année 2016 à l'Amicale Longueilloise de Pêche, suite à la cession de l'étang
- de fixer le montant du loyer de l'étang du « Champ des Morts » et d'une partie de l'étang Saint Corneille à 450 € à compter de l'année 2017 et de signer un avenant à la convention avec l'Amicale Longueilloise de Pêche

SALLE DES FETES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS – 13 bis RUE DE LA GARE– REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire indique que la salle des fêtes de la salle multifonctions située au 13 bis rue de la Gare pourra être proposée à la location à compter du 1^{er} mars 2017. Il convient donc de rédiger un règlement intérieur d'occupation pour les locataires souhaitant utiliser la salle pour des manifestations familiales ou réunions. Il donne lecture à l'assemblée d'un projet de règlement et demande aux membres de faire part de leurs suggestions et avis.

Après une relecture approfondie du projet de règlement par chacun des membres, et après que chacun ait fait part de ses avis et propositions, il est pris note de toutes les remarques.

Le règlement intérieur ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur du complexe sportif de la salle multifonctions sera proposé aux membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion du conseil municipal de mars.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Jacqueline MOREL : indique qu'un vol de véhicule s'est produit dans la nuit du 17 au 18 février 2017 dans la rue du Grand Ferré. Elle demande l'état d'avancement du dossier de vidéo protection. Monsieur le Maire lui indique avoir reçu les gendarmes ce matin à ce sujet et qu'une enquête est en cours. D'autre part, il précise que le dossier de vidéo protection est pratiquement complet et qu'il reste uniquement quelques photos à fournir.

D'autre part, Madame Jacqueline MOREL indique que l'association l'Ame Ortie souhaiterait installer dans une cabine téléphonique des livres à destination du public. Monsieur le Maire indique qu'Orange a contacté la mairie pour procéder au retrait des cabines téléphoniques. Toutefois, nous prendrons contact avec Orange afin de savoir s'il leur est possible de nous laisser l'usage de la cabine désaffectée pour cela.

. Enfin, une réflexion est à mener sur la possibilité de déplacement de la cabine et le choix d'un lieu d'installation. La cabine étant placée sur le domaine public, il conviendra de rédiger une convention d'occupation par l'association et que celle-ci soit assurée en cas de dégradations.

Madame Valérie TAVERNIER : indique que le fossé situé derrière le supermarché est à nettoyer. Monsieur le Maire indique qu'il prévoit également une dératisation de ce fossé.

Supermarché : Monsieur le Maire informe que le dossier suit son cours entre les professionnels et qu'il n'a aucune autre nouvelle à ce jour.

Travaux de réfection de la voirie rue de la Louvière : les travaux sont commandés.

Prochain conseil municipal : 30 mars 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures dix-sept minutes.

Le Maire,
S. BARTHELEMY